



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

LE SPORT COMME LEVIER D'OUVERTURE AU CYCLE 3

La ville de Roubaix s'inscrit depuis plusieurs années dans un processus de coéducation en faveur de la réussite éducative et scolaire de tous les Roubaisiens. Forte de son expérience, elle impulse désormais une dynamique territoriale par le biais de la Cité éducative.

La ville a répondu à l'appel à candidature et a obtenu le label « Cité éducative » en septembre 2019. Ce label d'excellence et les moyens supplémentaires affectés par l'État n'ont été accordés qu'aux villes éligibles où les acteurs de territoire ont proposé une stratégie ambitieuse et partagée.

En effet, les Cités Éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants **avant 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans**, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une **grande alliance des acteurs éducatifs** : parents, associations, services de la ville et de l'État.

La philosophie d'action de ce programme porte sur les **quartiers prioritaires** de la politique de la ville (QPV) et les **réseaux d'éducation prioritaire (REP+)** de la ville de Roubaix.

Pour répondre aux différents enjeux et orientations de la Cité Éducative, une première série de **4 appels à projets** et **1 Appel à manifestation d'intérêt** est lancée pour trois années et dans la perspective d'un démarrage en septembre 2020.

1. **Formation des parents : maîtrise des savoirs de base, au service de la coéducation**
2. **Stages prépa mat' : préparation à la scolarisation des tout-petits**
3. **Sensibiliser jeunes et adultes aux phénomènes de discrimination**
4. **Les familles comme fabricants de culture**

5. **Le sport comme levier d'ouverture au cycle 3**

Ces appels à projet sont le résultat d'un travail de mobilisation collective de l'ensemble des acteurs éducatifs et socio-éducatifs du territoire.

Qu'est-ce que la Cité Éducative ?

« La Cité Éducative organise l'alliance républicaine de **tous les adultes** prêts à contribuer **ensemble** à l'éducation des enfants et des jeunes, à **tous les âges** et durant **tous les temps de vie**, en lien avec les familles. Elle mobilise l'école du socle (écoles-collège), pôle éducatif structurant du quartier, mais aussi en amont les lieux d'accueil petite enfance, et en aval, l'orientation, l'accès à l'enseignement supérieur, ou autour les autres lieux éducatifs du quartier ou de la ville (médiathèque, centre social, conservatoire, club de sport, club de prévention...), et les actions de soutien à l'exercice de la parentalité, pour créer le **continuum** nécessaire à la réussite de chaque enfant. »

La circulaire du 13 février 2019 pose le cadre général de mise en œuvre de la Cité Éducative, projet éducatif de la politique de la ville.

➤ LES OBJECTIFS NATIONAUX DES CITES EDUCATIVES

La Cité Éducative n'est pas un dispositif de plus mais elle constitue une opportunité de coordonner l'action éducatif à l'échelle locale, dans les quartiers prioritaires, au plus près des enfants, des jeunes et des parents.

Elle est structurée autour de trois grands objectifs définis au niveau national :

- conforter le rôle de l'école, en veillant à la complémentarité des actions portées par les partenaires de la communauté éducative, dans une logique de coéducation ;
- promouvoir la continuité éducative, par l'articulation autour de l'école de tous les temps de vie de l'enfant et du jeune (temps scolaire, périscolaire, et extra-scolaire) en lien avec les parents et les partenaires socio-éducatifs du territoire ;
- ouvrir le champ des possibles, en accompagnant l'émancipation des enfants et des jeunes par la découverte de leur environnement et l'élargissement de leur horizon socio-culturel.

La Cité Éducative à Roubaix

A Roubaix, la Cité Éducative regroupe deux secteurs :

- le secteur Nord, couvrant les quartiers Ouest, Nord et une partie du centre-ville,
- le secteur Sud, pour les quartiers Centre sud, Est et Sud.

En cohérence avec les grands objectifs nationaux, trois objectifs ont été collectivement définis par les acteurs éducatifs du territoire :

- **La coopération entre acteurs éducatifs** : La Cité Éducative roubaisienne s'inscrit dans le cadre d'une coopération renforcée (connaissance, reconnaissance, action concertée) entre **tous** les acteurs éducatifs du territoire, au premier rang desquels les parents et les enfants/les jeunes.
- **La lutte contre les déterminismes** : La Cité Éducative doit permettre à chaque enfant/jeune de trouver sa place dans la Cité, quelle que soit la nature de ses difficultés et de ses besoins. La lutte contre les stéréotypes, la lutte contre les phénomènes d'autocensure, l'accompagnement des enfants/des jeunes à la résolution de leurs problématiques ou des parents dans leurs fonctions parentales, constituent autant de leviers qui doivent permettre de lutter contre les déterminismes sociaux.
- **Le développement de l'ambition des enfants et des jeunes** : Il s'agit de mobiliser toutes les énergies du territoire dans une logique de continuité et de complémentarité de l'action éducatif (scolaire, périscolaire et extra-scolaire) afin de contribuer à l'ouverture de l'horizon socio-culturel des enfants/jeunes des quartiers prioritaires et de lutter contre toutes les formes de décrochages.

Qu'est-ce qu'un AMI ?

AMI signifie Appel à Manifestation d'Intérêt. La ville de Roubaix et ses partenaires Éducation Nationale et Préfecture qui pilotent la Cité Éducative **invitent** les structures sportives à présenter leur **candidature et leurs intentions** afin d'adapter au mieux l'offre et la demande des écoles, espaces ciblés pour le développement de l'action.

Dans la mesure où seule la problématique générale est identifiée (contrairement à un appel à projet pour lequel la problématique et les besoins sont plus précis), seul un **pré-projet** est demandé aux porteurs de projets.

Quel est son intérêt ?

Cette procédure est intéressante pour l'autorité de gestion de la Cité Éducative (Ville / Préfecture / Éducation Nationale) qui peut ainsi mieux programmer les crédits et sélectionner des projets structurants et des partenaires sur le long terme.

Elle l'est aussi pour les porteurs dans la mesure où ils :

- perdent moins de temps et d'énergie à cette étape en ne transmettant qu'un **pré-projet**. Une fois le pré-projet sélectionné, le porteur de projet est assuré de recevoir la subvention prévue après le dépôt (si bien sûr le projet final répond aux obligations réglementaires),
- n'ont **pas l'obligation de transmettre** à ce stade **les habituels documents administratifs**, financiers et comptables (devis, comptes...),
- si le porteur est sélectionné à l'issue de l'AMI, la Cité Éducative proposera un **accompagnement** pour développer le projet et déposer la demande de subvention,
- une **priorité** est dès lors donnée aux dossiers sélectionnés dans le cadre de l'AMI lors de l'attribution des subventions.

LE SPORT COMME LEVIER D'OUVERTURE AU CYCLE 3 (AMI de la Cité éducative à Roubaix)

➤ LE SPORT COMME LEVIER EDUCATIF...

Depuis les années 1980 (en particulier dans le cadre de la politique de la ville), le « sport » (qui englobe autant les structures sportives que les pratiques) a souvent été mobilisé au nom de ses valeurs (dépassement de soi, effort, respect des règles, sens du collectif, etc.) pour participer à créer un climat plus apaisé dans des quartiers « en tension » et en misant sur l'intérêt des plus jeunes pour la pratique sportive.

Plus récemment, le sport est également venu appuyer les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire. En effet, la pratique sportive et la « discipline » qu'elle impose ont souvent été identifiées comme une occasion pour les enfants/jeunes concernés de prendre acte (en particulier à travers l'expression du corps) des tensions qu'ils connaissent et de leurs propres ressources, d'appréhender les obstacles et difficultés, d'établir des stratégies pour atteindre un résultat, etc. En cela la pratique du sport s'inscrit et participe à « raccrocher » un élève qui malheureusement peut s'écarter de toute forme d'apprentissage, soit parce que l'acquisition de certains savoirs lui paraissent inaccessibles, soit parce qu'il ne se (re)connaît pas dans le « cadre » qui lui est proposé.

A ces différents enjeux sont venus s'en ajouter d'autres : la question de la pratique sportive chez les filles tant à l'école/collège qu'en club ; la méconnaissance de l'offre sportive et/ou de certaines disciplines (parfois considérées comme inaccessibles ou élitistes).

Entre acquisition d'habitudes de santé et de bien-être, développement personnel et/ou de la citoyenneté, démocratisation de l'accès, etc., les objectifs éducatifs du sport sont nombreux et s'entremêlent le plus souvent.

Pour être atteints, ils nécessitent toujours une coopération forte entre les acteurs du sport, l'école, les associations d'éducation populaire et les parents...

C'est l'objet de la Cité Éducative et de cet AMI.

➤ PROBLEMATIQUE GENERALE ET ENJEUX DE L'AMI « LE SPORT COMME LEVIER D'OUVERTURE AU CYCLE 3 »

A Roubaix, l'offre sportive est riche et le sport est de longue date considérée comme un levier éducatif essentiel et utilisé comme tel. De nombreux projets « d'accrochage » par le sport existent et font l'objet de partenariats entre établissements scolaires et clubs sportifs. Il existe également des sections sportives et des aménagements pour encourager la pratique sportive. Autrement dit l'offre sportive existe, elle est conséquente et de qualité. Pour autant l'offre sportive des clubs mériterait d'être davantage mobilisée en partenariat avec les écoles primaires pour permettre aux plus jeunes, et en particulier aux filles, de pratiquer le sport après l'école et de découvrir les options sportives qu'ils pourraient poursuivre par la suite au collège

Cet Appel à manifestation d'intérêt concerne l'enjeu 3 de la Cité Éducative : « *le développement de l'ambition de tous les enfants et jeunes* ».

Il ne concerne que le **secteur Nord** de la Cité Éducative, soit les écoles intégrées aux Réseaux d'Éducation Prioritaire de Sévigné, Anne Frank et Rosa Parks.

➤ QUELQUES ATTENDUS

Son but est de faire émerger des propositions en direction des **enfants de cycle 3¹ pour encourager et développer des envies et habitudes de pratique sportives en club avant le passage au collège** pour qu'elles se maintiennent.

Les objectifs généraux des futurs projets viseront ainsi à :

- Développer la pratique sportive pour les 9-12 ans, en particulier chez les filles
- Encourager la pratique sportive en club après l'école
- Ouvrir le champ des possibles en matière de pratique sportive, faire découvrir des disciplines peu connues ou considérées comme « élitistes »
- Renforcer le lien avec la pratique sportive dans le second degré et découvrir l'existence des sections sportives, des classes à horaires aménagés, des options, etc. à un moment clé du parcours scolaire (liaison CM2- 6^{ème})
- Faire connaître les possibilités de pratique de sport en club et/ou dans le cadre des options sport du collège de secteur
- Sensibiliser les parents à l'importance de la pratique sportive ; informer et orienter les familles en matière d'offre sportive en club

Le projet impliquera de travailler en collaboration avec les écoles et les familles. Le candidat présentera dans son pré-projet :

- les modes d'intervention qui lui semblent les plus adaptés (cycles de sensibilisation, stages, ateliers ; périodes, fréquences, rythme ; type d'encadrement, etc.)
- les grandes lignes de son approche pédagogique
- la manière dont il envisage coopérer et travailler avec les écoles/collèges et les parents
- la méthode et les moyens qu'il envisage de déployer pour communiquer sur son projet

¹ Le cycle 3, ou cycle de consolidation, comprend le cours moyen première année (CM1) et le cours moyen deuxième année (CM2) et se poursuit au collège, en classe de sixième.

Mode d'emploi de l'AMI

COMMENT CANDIDATER ?	En nous adressant pour le 3 juillet 2020 le dossier de candidature complet Par mail uniquement : citeeducative@ville-roubaix.fr
QUI EST CONCERNE ?	Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse aux clubs, fédérations et associations sportives (relevant de la loi 1901) qui répondent aux critères d'éligibilité suivants : <ul style="list-style-type: none">- exister depuis au minimum trois ans ;- compter au moins 3 salariés- intervenant déjà à Roubaix- avoir le souhait et être en capacité de développer un projet en lien avec des partenaires de la Cité Éducative à Roubaix
SELECTION DES CANDIDATURES	Les dossiers seront examinés et évalués par un jury (Ville / Éducation Nationale / Préfecture) lors d'une réunion de sélection technique des candidatures dans la semaine du 6 au 10 juillet 2020
CRITERES DE SELECTION	Les pré-projets seront examinés au regard des critères suivants : D'une part ceux correspondant à la philosophie de la Cité Éducative <ul style="list-style-type: none">- Le caractère innovant du projet et/ou de la démarche- La prise en compte du contexte local- La mise en œuvre d'une démarche de coopération avec les partenaires du territoire- L'implication des familles, parents, enfants et jeunes du territoire- La proposition d'une méthode volontariste pour améliorer l'égalité femmes/hommes. D'autre part ceux plus spécifiques à l'AMI « le sport comme levier d'ouverture au cycle 3 » <ul style="list-style-type: none">- la pertinence des modes d'intervention proposés et de l'approche pédagogique- la conformité aux programmes d'EPS de cycle 3- Les moyens/démarche proposés pour informer et mobiliser les enfants et en particulier les filles Il s'agira par ailleurs de respecter la réglementation sur les interventions EPS sur le temps scolaire. Les intervenants en éducation physique et sportive doivent avant toute intervention régulière ou ponctuelle obtenir un agrément du DASEN, qui apprécie leurs compétences en fonction de leur statut pour les personnels territoriaux des activités physiques et sportives, de leurs diplômes pour les personnels privés, de leur participation à une formation spécifique par la commission départementale pour l'éducation physique et sportive dans le 1er degré pour les bénévoles.